

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 04 AVRIL 2008

L'an deux mille huit et le quatre avril, à vingt heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué le 28 mars, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Bernard DAIGNY

Présents : Mmes & Mrs Jacques-Marie GORET, André LESCUREUX, Jean-Michel DAMAY, Françoise GAUTHIER, Bernadette PATTE, Benoit THIBAUT, Eric GALLY, Olivier CATEL-DOBEL, Sandrine DESSEAUX, Estelle CLEUET, Corinne BOUCHARD, Philippe BARBIER, Frédéric TOUTLEMONDE et Danielle LEMAY.

Madame Estelle CLEUET a été élue secrétaire.

ORDRE DU JOUR:

1/ BUDGET LOTISSEMENT – COMPTE ADMINISTRATIF 2007 :

Considérant qu'aucune recette (vente) n'a été encaissée, la situation au 31/12/2007 est déficitaire de 34.737 € en fonctionnement et de 54.928,24 € en investissement, soit au total 89.665,24 € de déficit. C'est la commune qui assure le financement de ce budget annexe sur ses propres deniers. Il conviendra, en temps utile, de contracter un emprunt pour permettre le financement des travaux de viabilisation des parcelles dans l'attente du produit des ventes. Le Maire expose succinctement aux Conseillers les différentes étapes de ce projet. Le dossier est en attente, actuellement, du règlement de la succession « Cordier », avant de pouvoir lancer l'appel d'offres pour les VRD.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité le CA2007 « LOTISSEMENT ». De même, il approuve le compte de gestion du receveur, M. BECOURT.

2/ BUDGET COMMUNAL – COMPTE ADMINISTRATIF 2007 :

Le Maire présente les résultats comptables de l'année écoulée après une brève présentation des principes de fonctionnement de la comptabilité communale :

* section de fonctionnement	résultat 2007	+ 45.342,67 €
	report 2006	+ 23.190,16 €
	cumul	+ 68.532,83 €
* section d'investissement	résultat 2007	- 13.098,93 €
	report 2006	+ 60.679,45 €
	cumul	+ 47.580,52 €

soit au total un résultat excédentaire de 116.113,35 € (excédent réél de 26.448,11 € en déduisant le déficit budget « lotissement » de 89.665,24€).

Toutes les explications sur les chiffres sont apportées aux Conseillers et le Maire leur demande de se prononcer sur la gestion 2007 : *le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le CA 2007 ainsi que le compte de gestion du receveur, M. BECOURT.*

Affectation du résultat : considérant les résultats 2007 ainsi que les restes à réaliser (RAR) qui s'élèvent à 42.218 €, *le Conseil adopte la proposition du Maire de reporter la totalité de l'excédent de fonctionnement en report à nouveau – fonctionnement - du budget primitif 2008*, l'excédent d'inv. étant suffisant pour couvrir les RAR 2007.

3/ DELEGUES DU CONSEIL A L'ASSOCIATION FONCIERE DE REMEMBREMENT : Après un court exposé de M. THIBAUT Vice-Président de l'AFR, le Maire propose de désigner Mme Bernadette PATTE et Mrs André LESCUREUX, Benoît THIBAUT et Loïc GORET, propriétaires fonciers délégués du Conseil Municipal. *Le Conseil Municipal approuve cette proposition à l'unanimité.*

4/ CONSTITUTION DES COMMISSIONS COMMUNALES :

Le Maire propose la constitution des commissions suivantes dont il est membre de droit :

- **Commission « budget »** : elle sera constituée de Jacques-Marie GORET, André LESCUREUX, Jean-Michel DAMAY, Françoise GAUTHIER et Benoît THIBAUT.
- **Commission « bâtiments – travaux – lotissement »** : elle sera constituée de Jacques-Marie GORET, Jean-Michel DAMAY, Eric GALLY, Philippe BARBIER et Danielle LEMAY.
- **Commission « voirie – chemins – environnement – cimetière »** : elle sera constituée de André LESCUREUX, Bernadette PATTE, Benoît THIBAUT, Estelle CLEUET et Philippe BARBIER.
- **Commission « affaires scolaires – social »** : elle sera constituée de Jean-Michel DAMAY, Bernadette PATTE, Sandrine DESSEAUX, Frédéric TOUTLEMONDE et Danielle LEMAY.
- **Commission « coordination – associations & commissions consultatives »** : elle sera constituée de Françoise GAUTHIER, Jacques-Marie GORET, Estelle CLEUET, Frédéric TOUTLEMONDE et Danielle LEMAY.

5/ INDEMNISATION SINISTRE « VOL » - atelier municipal le 31/01/2008 :

Le Conseil Municipal accepte l'indemnisation des AMP pour le sinistre précité s'élevant à 1.305,54 € (42,52€ à la charge de la commune). L'installation d'une alarme étant envisagée, l'assureur sera contacté pour une éventuelle aide.

6/ QUESTIONS DIVERSES : Le Maire rend compte à l'assemblée des différents contacts qu'il a eus ces dernières semaines :

- **PROJETS EOLIENS** : rendez-vous avec les quatre opérateurs éoliens qui prospectent pour l'installation d'aérogénérateurs sur les zones S3 (entre Plessier – Mézières) et S4 (entre Plessier – Fresnoy), zones définies par la ZDE. Certains opérateurs ont déjà contactés les propriétaires concernés par ces zones, d'autres préfèrent obtenir l'aval des communes concernées avant de le faire. La retombée économique d'env. 12.000€ par éolienne n'est pas à négliger qu'elle soit pour les communes ou au niveau de la CCALM. Faut-il dès à présent donner son accord sans se préoccuper des autres communes ? Ne faudrait-il pas plutôt adopter une attitude communautaire en trouvant un accord des communes concernées par ces zones ? Le Conseil semble plutôt favorable à cette seconde position ; le sujet sera de nouveau abordé après la réunion qui doit se tenir prochainement à la CCALM.
- **SCOLAIRE** : L'Inspecteur Départemental de l'Education nationale de Montdidier a été reçu : la création d'une cantine semble tout à fait réalisable, mais une rencontre avec l'Inspecteur chargé des affaires sanitaires au préalable s'impose (prévue le 23/04). Quoiqu'il en soit la création d'une cantine n'est concevable qu'avec un accueil périscolaire matin et soir.
- **CCALM** : la répartition des délégués communautaires par strates de population au sein de la CCALM serait peut-être à revoir, compte-tenu de l'évolution et le développement des communes du territoire.

Le présent extrait a été affiché à la porte de la mairie, en exécution de l'article 56 de la Loi du 5 avril 1884.

En Mairie, le 07 avril 2008.

Le Maire,